



## LA FORêt : BIEN COMMUN

### Pour une politique forestière publique et nationale

**En cette année 2011, année internationale de la Forêt, la situation de la forêt dans le monde ne cesse de se dégrader, notamment dans les pays tropicaux et en Russie où s'accélère le pillage des ressources forestières par les multinationales.**

Quelques données :

*Surfaces boisées dans le monde : 3943 millions d'ha*

*En Europe : 192 millions d'ha ( 5% de la surface boisée mondiale)*

*En France : 15,1 millions d'ha auxquels il convient de rajouter les 8 millions d'ha des forêts d'outre-mer (après plus de 2 siècles de croissance et un doublement de la surface, la forêt française commence à amorcer un recul).*

**Pourtant, sous couvert de développement du bois énergie, le président de la République, dans son discours d'Urmatt du 19 mai 2009, préconise une augmentation de 40 % de la production de bois d'ici à 2020 (21 millions de m<sup>3</sup> supplémentaires) avec une ouverture grandissante au secteur privé.**

Depuis l'éclatement en 1964 de l'Administration des Eaux et Forêts, les services publics en charge de la politique forestière n'ont cessé de s'affaiblir. Comme dans l'ensemble des services publics, la Révision générale des politiques publiques (RGPP) lancée en 2009, risque fort de porter un coup fatal aux services encore en charge de la forêt.

La disparition des DDAF et la contraction des services centraux du ministère en charge des forêts, la fin de l'école forestière de Nancy, le contenu des enseignements forestiers qui privilégie les connaissances économiques au détriment de la sylviculture, l'affaiblissement de la recherche forestière qui ne peut plus s'appuyer sur des services de terrain, le démantèlement programmé de l'Office National des Forêts gestionnaire de 4,7 millions d'ha

de forêts publiques, dont les effectifs sont passés depuis 1986 de plus de 16 000 personnels fonctionnaires et ouvriers forestiers à 9 500 aujourd’hui, la contraction des moyens dont dispose le CNPF pour le suivi des forêts des particuliers : tout cela témoigne de l’abandon par l’État de sa responsabilité en matière forestière.

Pour les organisations CGT agissant dans le secteur forestier, l’heure est grave et plaide pour une reconstruction de l’ensemble de la filière forêt-bois (425 000 emplois en France) en s’appuyant sur des services de l’État qu’il convient de renforcer.

Les enjeux économiques comme ceux de préservation de la biodiversité, mais également les besoins sociaux croissants nécessitent de réaffirmer l’urgence d’une politique forestière nationale respectueuse de la gestion durable selon les principes de la multi fonctionnalité (fonctions économique, environnementale et sociale de la forêt).

L’emploi en forêt, secteur qui connaît le plus fort taux d’accident du travail après le bâtiment, doit se développer dans le respect de la législation du travail, en dehors de la clandestinité qui règne encore dans ce secteur. Pour cela, il faut, entre autres, restaurer les services de l’inspection du travail en agriculture et reconstruire les formations en matière forestière à tous les niveaux.

A l’heure du changement climatique et de ses impacts sur la biodiversité en milieux forestiers, la recherche doit jouer un rôle fondamental pour préserver la forêt de demain.

L’Office national des forêts, gestionnaire des forêts publiques, mais aussi en charge de missions d’intérêt général comme dans les domaines de la défense des forêts contre l’incendie, de la restauration des terrains en montagne ou de la préservation du littoral, doit assurer la plénitude de ses missions, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre du régime forestier, et retrouver les moyens financiers, et humains et les bonnes conditions de travail, lui permettant de faire face à l’ensemble de ses tâches.

Pour les organisations CGT du secteur forestier, la politique forestière est une obligation qui s’impose à l’État et qui nécessite une véritable politique nationale s’inscrivant sur le long terme, s’appuyant sur un service public national réunifié, et associant les collectivités territoriales afin de la faire vivre au mieux dans l’ensemble des territoires. Cela passe aussi par un arrêt immédiat de la RGPP et des suppressions d’emplois publics.